

Règlement

Les Couronnes 2020



1/ Initiatives concernées :

Une ou plusieurs initiative(s) menée(s) de façon concrète dans la ou les catégories de prix considérées.

2/ Période de référence :

Initiative récente (menée à partir du 1^{er} janvier 2019).

3/ Modalités de participation :

L'ensemble des investisseurs institutionnels (caisses de retraite, instituts de prévoyance, assureurs, mutuelles, etc.) peuvent concourir à un ou plusieurs prix. Les fondations et les fonds de dotation peuvent, quant à eux, candidater uniquement au prix qui leur est dédié.

Pour candidater, il suffit à l'investisseur institutionnel de décrire, pour chacun des prix considérés, une ou plusieurs initiative(s) menée(s) dans le domaine analysé en complétant le dossier de candidature avec l'aide de la notice explicative qui détaille le niveau d'exigence du jury.

4/ Composition du jury :

- Hervé BACHELLERIE, avocat - CABINET D'ALVERNY-AVOCATS
- Christel BAPT, président - CEDRUS PARTNERS
- Pierre-Maxime DUMINIL, directeur général - CAVAMAC
- Manuèle PENNERA, consultante associée gérante - KARENTE
- Florence PICARD, présidente commission scientifique - INSTITUT DES ACTUAIRES
- Lionel TOURTIER, président du jury des Couronnes et président - GENERATIONS E.R.I.C
- Patrick VIALLANEX, directeur associé - A2 CONSULTING

5/ Catégories de prix :

- Prix de l'Assureur le plus actif en matière de développement de l'économie réelle.
- Prix de la Meilleure initiative en matière de gestion financière menée par une fondation (faisant appel aux dons) et aux fonds de dotation.
- Prix de la Meilleure combinaison entre gestion active et gestion passive.
- Prix de la Meilleure initiative en matière de gestion des risques.
- Prix de la Meilleure initiative en faveur du développement et de la transmission des compétences.
- Prix de la Meilleure initiative en faveur de la prise en compte des Objectifs de développement durable dans la politique d'investissement responsable.
- Prix de la Meilleure initiative en faveur de la gouvernance et de sa transparence.

6/ Calendrier :

- Ouverture des candidatures : vendredi 13 mars 2020
- Date limite de retour des dossiers de candidature : vendredi 26 juin 2020
- Remise des prix : jeudi 3 décembre 2020

Le dossier de candidature au format numérique est à envoyer par e-mail (msenser@agefi.fr) au plus tard le vendredi 26 juin 2020 à 18 heures en précisant :

- Le nom de votre société.
- Les coordonnées du responsable en charge du dossier (prénom, nom, fonction, téléphone, e-mail).
- Le ou les prix pour le(s)quel(s) vous concourez, ainsi que la ou les descriptions des initiatives pour chacun d'entre eux.

Pour tout renseignement, contactez Ludivine GARNAUD, 01 41 27 47 83 ou lgarnaud@agefi.fr.